



## DECLARATION LIMINAIRE DU SNUipp-FSU 62

*CAPD du 27 janvier 2017*

Monsieur le directeur académique,  
Mesdames et messieurs les commissaires paritaires

Dans un contexte propice aux débats sur l'École et les services publics, le SNUipp-FSU réaffirme la place essentielle et déterminante de l'école publique dans notre société et poursuivra ses actions pour préserver et démocratiser le service public d'éducation et défendre la professionnalité des enseignant-es ainsi que leurs droits.

L'investissement pour l'École doit s'amplifier significativement car, malgré les créations de postes, les moyens alloués au premier degré en France, sont nettement inférieurs aux pays comparables de l'OCDE.

Les conditions de travail restent dégradées (effectifs chargés, surcharge de travail, nouveaux programmes, demandes institutionnelles...) participant à un épuisement professionnel. En outre, certains droits des personnels sont bafoués : temps partiels et autorisations d'absence refusées, une mobilité entravée...

Le rapport de la DEPP sur les risques psycho-sociaux met d'ailleurs en évidence que les enseignant-es des écoles y sont plus exposés que les cadres, avec une forte intensité de leur métier, des exigences émotionnelles plus importantes et un manque de soutien hiérarchique.

Pour le SNUipp-FSU, cette situation est inacceptable. Il est urgent de mettre un terme à cette souffrance au travail en améliorant véritablement les conditions de travail pour un exercice serein du métier. Notre campagne pour la suppression des APC s'inscrit pleinement dans cette priorité : reconnaître le travail invisible des enseignants qui dépasse largement le cadre des 108h. De plus, l'Etat doit rapidement mettre en œuvre une véritable médecine du travail.

**Le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations** se met en place. Le SNUipp-FSU a voté en faveur de ces textes car il considère que des avancées ont été obtenues. Il a également porté des amendements car des insuffisances et des désaccords demeurent notamment sur l'insuffisance des gains indiciaires, la création d'une classe exceptionnelle, le calendrier trop échelonné... Le SNUipp-FSU continue d'exiger qu'aucun personnel ne soit lésé par l'application de PPCR, notamment les collègues en fin de carrière et les instituteurs/trices. Nous nous assurerons que les engagements du ministère concernant le volume d'accès à la hors-classe seront tenus et sécurisés.

Le SNUipp-FSU réaffirme qu'un plan de rattrapage du pouvoir d'achat pour l'ensemble des fonctionnaires ainsi que des négociations salariales annuelles, y compris en matière d'égalité professionnelle hommes-femmes, est indispensable.

De plus, le SNUipp-FSU, a porté l'exigence de la plus grande transparence, de barèmes qui prennent en compte l'expérience professionnelle et d'une équité de traitement. Nous avons insisté sur la nécessité de tenue de CAPD en cas de désaccord d'un enseignant concernant son évaluation. Nous poursuivons nos interventions pour améliorer les textes d'application et le déblocage de crédits indispensables au développement de la formation et à l'évolution du rôle formatif et de l'accompagnement des IEN.

Nous vous avons interpellé, Monsieur l'Inspecteur d'académie, ainsi que Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs, sur l'évaluation des personnels. En effet, dans cette période transitoire, les personnels s'interrogent sur les modalités d'évaluation, c'est pourquoi nous vous avons demandé d'informer les enseignants rapidement.

Nous regrettons par ailleurs le manque d'anticipation du ministère de l'Éducation nationale qui vient d'annoncer que la hausse des salaires qui devait intervenir sur la feuille de paye de janvier n'interviendra finalement qu'en mars. Un « bug » de départ qui est déjà un « bug » de trop !

Quant à la revalorisation par l'ISAE, le SNUipp-FSU continue de dénoncer le fait que des personnels soient toujours exclus de l'ISAE ou d'une revalorisation équivalente à 1200<sup>€</sup>. Les missions spécifiques doivent faire l'objet d'une rémunération supplémentaire.

Aucun personnel de SEGPA/EREA/ULIS collègue ne doit voir sa rémunération diminuer. Le SNUipp-FSU continuera de porter la parole des personnels en ce sens.

### **LSU**

S'agissant du LSU, les réponses apportées par le ministère à notre interpellation sur la mise en application du LSU sont insatisfaisantes. Des questions restent entières (problème éthique, difficultés de fonctionnement, absence de réelle formation, surcharge de travail,... tout cela conduit le SNUipp-FSU à appeler les collègues à choisir les outils qui leur semblent les plus appropriés. Le SNUipp-FSU continue de réclamer un moratoire.

### ***Droit syndical pour les stagiaires***

M. le directeur académique, nous sommes très surpris des « bruits » qui courent à l'ESPE auprès des stagiaires. En effet, nombre d'entre eux souhaitent participer à nos stages syndicaux y compris pendant le temps de formation à l'ESPE et il leur aurait été répondu qu'ils ne pouvaient bénéficier des mêmes droits syndicaux que les fonctionnaires titulaires, et qu'ils auraient des refus de participation voire des retraits sur salaire pour absences injustifiées.

Pour le SNUipp-FSU, c'est vous qui permettaient cette participation et le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s'y opposent. Il n'y a donc pas lieu de menacer les stagiaires d'un retrait de salaire. Le SNUipp-FSU réclame le respect du droit syndical y compris pour les stagiaires.

### **Concernant l'ordre du jour**

#### ***Concernant la liste d'aptitude de direction d'école***

Nous remarquons qu'un candidat sur 4 à la LA direction d'école n'a pas été retenu et si on ne regarde que ceux qui ont passé les entretiens c'est 1 candidat sur 3 avec des disparités selon les commissions.

A la lecture des dossiers de commission, ce qui nous a interpellé ce sont parfois les décalages entre l'avis des IEN et l'avis de la commission, parfois opposés ainsi que les « méconnaissances théoriques » qui, pour nous, reflète en partie le manque de formation continue de l'ensemble des enseignants, qui voient de surcroît passer beaucoup de réformes au long de leur carrière.

Ces futurs directeurs et directrices auront d'ailleurs prochainement accès à quatre applications dans leur direction d'école. A ce sujet, si le SNUipp-FSU est favorable à un cadrage national qui va mettre fin à la multiplication d'outils locaux non sécurisés, il exprime ses plus vives réserves sur le développement d'outils numériques multiples créant un effet d'empilement contraire à la simplification. Nous demandons d'ailleurs un retour et un suivi des expérimentations menées avant toute généralisation ainsi que des garanties sur la formation, sur le temps de service, nécessaire à l'appropriation de nouveaux outils. Une amélioration notable de l'exercice de la direction passe d'abord par l'extension du régime de décharge et la mise à disposition de toutes les écoles d'une Aide Administrative statutaire, pérenne et qualifiée. Elle passe aussi par une limitation et une clarification de la charge administrative. Le protocole académique ne saurait suffire et reste loin des attentes des directrices et directeurs en matière de simplification.

#### ***Concernant les règles du mouvement intra départemental***

Les interventions répétées du SNUipp-FSU concernant les postes à profil ont permis une réécriture de la note de service mobilité et nous actons positivement que l'effort fait dans le département pour en limiter le nombre même si nous souhaitons la suppression pure et simple du profilage de postes hors barème. Nous réclamons également la suppression de l'extension des vœux. Le SNUipp-FSU 62 est très attaché à l'équité et à la transparence envers les personnels.

Le SNUIPP-FSU 62 continue de demander que la 2<sup>e</sup> phase du mouvement se fasse après une 2<sup>e</sup> saisie de vœux et que le droit au temps partiel soit respecté pour tous, quel que soit le poste.

Enfin nous avons 2 questionnements :

- Le premier concerne les dates de réunion de bassin pour l'information des personnels. Comment les personnels pourront-ils être informés et s'organiser pour se libérer, encore une fois, un mercredi après-midi, en si peu de temps ? (CAPD le 27 janvier, 1<sup>ère</sup> réunion 5 jours après, week-end inclus)
- Le second concerne l'implantation des BD à la DSDEN : quid de la gestion de proximité ?

### ***Concernant les mutations interdépartementales***

Celles et ceux qui participent à ces permutations vivent très souvent des situations personnelles difficiles. L'éloignement important entre lieu de vie familiale et lieu de travail n'est pas propice à leur épanouissement tant personnel que professionnel (cela a notamment une incidence sur leur santé). Le SNUipp-FSU intervient chaque année auprès du Ministère pour que des solutions soient mises en œuvre afin d'améliorer le fonctionnement des permutations. Or, les réponses apportées restent insatisfaisantes. Il est pourtant indispensable que des solutions soient trouvées pour prendre en compte ces situations souvent douloureuses, voire dramatiques.

### ***Concernant les départs en formation DDEEAS***

Le SNUipp-FSU 62 souhaite que le nombre de départs en formation DDEEAS soit significatif et permette de couvrir le nombre de postes vacants. Le rôle des DACS est en effet primordial dans le fonctionnement de la SEGPA et la prise en charge des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes.

Enfin 2 questions qui nous semblent assez urgentes même si elles ne font pas partie de l'ordre du jour : le nouveau corps de Psychologue scolaire et la réforme de la formation spécialisée.

### ***Concernant les psychologues scolaires***

Le décret concernant le nouveau corps des psychologues scolaires vient de passer au Conseil d'Etat et la publication des textes devrait se faire rapidement.

Cependant de nombreuses interrogations perdurent et nous souhaitons que chaque personnel en poste soit informé, par courrier, dans les meilleurs délais notamment pour le choix statutaire.

Le SNUipp-FSU 62 demande que tous les postes de psychologues scolaires y compris les vacants, soient versés dans le nouveau corps

### ***CAPPEI : Réforme de la formation spécialisée***

Les textes viennent d'être étudiés au CSE.

Les appels à candidature ont eu lieu dans notre département, le SNUipp-FSU s'interroge sur la façon dont la formation va avoir lieu et se décliner dans notre académie d'autant que les options vont disparaître. Comment les candidats seront-ils informés de la nouvelle organisation de la formation ?